

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URCISSE

SEANCE DU : 22 janvier 2018

Convocation du : 17/01/2018

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil dix huit, le vingt deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard DOUMERGUE. Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17/01/2018

Présents : MM. DOUMERGUE. ARMILHAC. GUILBAUD. MESSINES. KRAS. Mmes BONNETIS. MALTHET. DOTTOR.

Absents excusés : S. Rennault et M. Bissière

Pouvoirs : S. Rennault a donné pouvoir à J. Messines et M. Bissière a donné pouvoir à B. Guilbaud

Secrétaire de séance : C. Bonnetis

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente. Pas d'observations.

1- Travaux Aménagement Centre Bourg

Il est fait état de l'avancement des travaux du Centre Bourg. Il reste principalement les espaces verts, l'enrobé et la signalétique. Le chantier reprendra à la fin des intempéries.

2- Mise en place d'une filière d'assainissement au bourg +20EH

Après consultation auprès du SPANC il semblerait judicieux d'installer un nouveau dispositif d'assainissement tenant compte du logement locatif mais également de la salle des fêtes et de la mairie.

Vu le dimensionnement (+20EH), il y a obligation de recours à un bureau d'études de sols. Les organismes seront consultés en ce sens.

-Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études de sols – Mise en place filière assainissement + de 20EH (Salle des fêtes-logement communal-mairie) (délibération n° 01/2018)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre du projet de mise en place d'une filière d'assainissement +20EH, il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un bureau d'études de sols.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un bureau d'études de sols pour la mise en place d'une filière d'assainissement +20EH au bourg (Salle des fêtes, Logement communal et mairie).

En ce qui concerne le financement de l'opération, l'éventualité d'un recours à l'emprunt sera étudiée lors d'un prochain Conseil lorsque nous connaîtrons le coût de l'opération.

3- Préparation des Vœux 2018

Les vœux ont lieu le samedi 27/01 à 18 heures 30. Il est fait le point sur l'organisation (punch, desserts, animation, Traiteur Busato). La livraison aura lieu à partir de 17 hs. Rendez-vous est donné à la salle à 14 hs 30 pour la préparation de la salle.

4- Contrat Unique d'Insertion

Mr le Maire fait part au Conseil que dans l'optique du départ de D. Tuffal à la fin de l'année, il a reçu deux candidats éligibles au contrat CUI dont un qui semble convenir au poste. A raison d'un financement par l'Etat à hauteur de 55 % du brut environ, le coût mensuel à charge commune serait de 400 € environ. L'enveloppe de l'Etat pour octroyer les contrats aidés étant quasiment épuisée, nous sommes dans l'attente de la confirmation de notre prise en charge, suite à quoi la délibération de création du poste sera portée au vote.

Questions diverses :

Pour information l'ordinateur de la mairie est à changer. Plusieurs devis ont été sollicités.

Litige chemins ruraux : Mr le Maire fait part au Conseil du dernier courrier de l'avocat indiquant qu'il apparaît indispensable d'appeler une administrée propriétaire riveraine à la cause afin qu'elle puisse faire part de ses observations sur le déplacement du chemin rural sur ses parcelles, tel que le décrit l'expert.




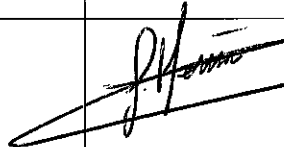
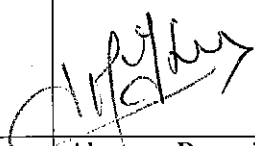


Nettoyage toiture Eglise de Ste Croix : Mr Armilhac fait part qu'il a demandé un devis à l'entreprise Couffignal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le présent compte-rendu de séance contient la délibération suivante :

-Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études de sols – Mise en place filière assainissement + de 20EH (Salle des fêtes-logement communal-mairie) (délibération n° 01/2018) .

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 22 Janvier 2018

DOUMERGUE Richard. Maire		MALTHET Marinette . CM	
ARMILHAC Alain 1 ^{er} adjt		MESSINES Julien. CM	
KRAS Michel. 2 ^{ème} adjt		RENAULT Sandrine. CM	Absente. Pouvoir donné à J. Messines
BISSIERE Maryline 3 ^{ème} adjointe	Absente. Pouvoir donné à B. Guilbaud	DOTTOR Jany . CM	
GUILBAUD Bernard. CM		BONNETIS Catherine . CM	